



MOTION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CMCAS LOIRE-ATLANTIQUE/VENDÉE LE 18 JUIN 2021

Motion – Pour l'arrêt immédiat des attaques contre nos activités sociales.

Les délégués de la CMCAS Loire-Atlantique Vendée demandent le vote de la motion pour : « Pour l'arrêt immédiat des attaques contre nos activités sociales ».

La baisse continue depuis 2013 du financement de nos activités sociales a de graves conséquences pour les bénéficiaires. Des ventes du patrimoine des électriciens et gaziers ont dû avoir lieu, souvent dans la peine. Des diminutions d'effectifs ont également été imposées par les différentes Directions au sein de la CCAS, ce qui a eu des conséquences dramatiques sur les emplois et de ce fait sur les services rendus aux bénéficiaires, mais également sur les conditions de travail des salariés. Sans oublier les attaques contre la restauration méridienne, qui mettent en péril des centaines d'emplois ! Il faut se rappeler que ce financement des activités sociales est un héritage de la nationalisation de l'électricité et du gaz en France. Il représentait historiquement 1% des ventes d'électricité et de gaz en France (Pour un maximum à 499 M€ en 2013, il s'élève en 2020 à 391 M€).

Les activités sociales au sein des IEG (Industries Electrique et Gazière) ont toujours eu la vocation d'émanciper les bénéficiaires par la culture et le sport ; ainsi que l'accessibilité aux loisirs en dehors de logique purement financière. C'est grâce à la CCAS que les colonies ont été créées, idée reprise par l'état et ensuite par le secteur privé. C'est la CCAS qui a également créé les centres de loisirs, repris là aussi par l'état, et plébiscité par le patronat pour que les parents puissent travailler le mercredi. La CCAS a une vision sociale à travers ces différentes missions d'intégrations : aides aux familles, intégration et soutien des personnes en situation de handicap, mutuelle pour les inactifs, assurance IDCP, développement de la culture et des loisirs...

Vous le comprenez bien la CCAS a vocation à émanciper les bénéficiaires, en leur proposant de nombreuses activités (vacances, colonies, activités, aides, billetterie...) dans une société qui est incapable de leur proposer autant ou alors avec des budgets trop conséquents pour les agents.

Ces activités sociales sont déclinées au niveau local à travers les CMCAS puis par les SLVie, activités gérées par des élus, ou mandatés par leurs syndicats suite aux élections. Hors après avoir attaqué le budget de la CCAS voilà que les entreprises des IEG attaquent une nouvelle fois. Cette fois-ci elles attaquent les moyens bénévoles, c'est-à-dire le temps alloué aux agents pour effectuer des missions au sein des CMCAS et des SLVie. Ce temps est pourtant indispensable pour organiser et développer les différentes missions citées précédemment. « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage », les employeurs des IEG à travers ces baisses de moyens démontrent une nouvelle fois sa volonté de mettre fin aux activités sociales.

Les administrateurs/délégués des activités sociales des énergies, les agents actifs et inactifs demandent l'arrêt immédiat des attaques contre les activités sociales.

Ils/elles exigent la fin de toutes les attaques qui mettent en péril leurs activités sociales ; et exigent que les employeurs mettent à disposition le financement et le temps nécessaire pour les réaliser.

Cette motion est d'ampleur nationale.

Nous réaffirmons notre attachement à nos entreprises et à notre mission de service public.

POUR : 51

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0